

Mesdames et Messieurs,

Madame le Maire tient à vous rappeler les différentes mesures mises en place pour faire suite à la déviation de la départementale Galgon-Les Billaux concernant la sécurité.

De nombreux administrés se sont manifestés suite aux nuisances engendrées par ce très fort trafic routier concernant la limitation de vitesse en particulier à l'école et aux abris-bus.

Rappel : la gendarmerie effectue des contrôles radar réguliers - 50 km/h - chaque semaine (voiture banalisée, jumelles) sur la partie sortie du bourg - Puyrenard (limite Galgon).

Madame le Maire, accompagnée du responsable CALI Transports, a obtenu la modification des arrêts des bus scolaires sur Puyrenard pendant la durée des travaux. Des gilets jaunes ont été distribués aux enfants et un adulte accompagne matin et soir ces élèves.

La pose d'un radar fixe autonome (pour la durée des travaux) est en cours au niveau du bourg devant la mairie, sur la zone 30, afin de protéger l'accès au parking de l'école et l'arrêt de bus entre autres.

Madame le Maire souhaite que chacun comprenne la nécessité de ces mesures de sécurité dans un contexte routier particulier et que la prévention, motif premier de ce courriel, évitera la verbalisation des administrés ("négligents" ou "étourdis").